

REUNION DU JEUDI 19 DECEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf le 19 décembre à 11 heures 04 les membres du Conseil départemental de la Somme se sont réunis en leur hôtel dans la salle ordinaire des délibérations Max Lejeune, sous la présidence de M. Laurent SOMON, président du Conseil départemental.

PRESIDENT : M. Laurent SOMON

SECRETARE DE SEANCE : Mme Margaux DELETRE

ETAIENT PRESENTS : M. Franck BEAUVARLET, Mme Catherine BENEDINI, Mme Carole BIZET, M. Pascal BOHIN, M. Philippe CASIER, M. Claude CHAIDRON, Mme Delphine DAMIS-FRICOURT, Mme Zohra DARRAS, M. Bernard DAVERGNE, M. Hubert de JENLIS, Mme Isabelle de WAZIERS, Mme Blandine DENIS, M. Marc DEWAELE, Mme Maryline DUCROCQ, Mme Dolorès ESTEBAN, Mme France FONGUEUSE, M. Alex GAFFEZ, M. Stéphane HAUSSOULIER, M. Claude HERTAULT, Mme Christelle HIVER, Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT, M. Olivier JARDE, M. Francis LEC, Mme Marion LEPRESLE, Mme Brigitte LHOMME, M. René LOGNON, Mme Françoise MAILLE-BARBARE, Mme Nathalie MARCHAND, Mme Jocelyne MARTIN, Mme Séverine MORDACQ, M. Emmanuel NOIRET, Mme Catherine QUIGNON, Mme Françoise RAGUENEAU, M. Jean-Claude RENAUX, M. Jean-Jacques STOTER, M. José SUEUR, Mme Nathalie TEMMERMANN, M. Philippe VARLET, Mme Patricia WYBO

EXCUSES : Mme Virginie CARON-DECROIX, M. Stéphane DECAYEUX, M. Pascal DELNEF, M. Didier POTEI, M. Jean-Louis PIOT

- oooOooo -

Le quorum étant atteint M. le Président ouvre la séance.

M. le Président informe l'Assemblée que le procès-verbal de la séance du mercredi 18 décembre n'est pas affiché en raison de l'heure tardive de fin de séance, ceci afin de respecter le temps de repos des agents du Secrétariat des Assemblées.

A propos de la séance tardive de la veille, Mme DENIS juge cette façon de faire irrespectueuse du travail des services et des Conseillers départementaux, d'autant plus que des rapports importants ont été passés. Elle précise qu'elle ne reviendra pas sur la polémique relative à la situation des femmes et regrette les termes qui ont été employés.

M. le Président estime ce reproche mal venu de la part de Mme DENIS car les Conseillers départementaux avaient été avertis de la réunion de la deuxième commission et lui-même avait averti ses collègues que la séance publique se poursuivrait jusqu'à une heure avancée dans la soirée.

Il affirme qu'il juge lui-même les débordements de la veille regrettables et précise qu'il en fera part à l'élu concerné.

M. le Président donne lecture des pouvoirs qui lui ont été remis : Mme BENEDINI pour M. STOTER, M. PIOT pour M. DAVERGNE, M. DELNEF pour M. LEC, Mme QUIGNON pour Mme DARRAS,

M. CHAIDRON pour Mme ESTEBAN, M. JARDE pour Mme DELETRE, M. DECAYEUX pour Mme BIZET, M. de JENLIS pour M. SOMON, M. POTEL pour Mme RAGUENEAU et Mme CARON-DECROIX pour M. BEAUVARLET.

19.5.38. - CULTURE (MISSION 10) – Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT, rapporteure

Faisant une note d'humour, M. STOTER se demande si hier M. le Président n'avait pas l'intention de sensibiliser les élus à la « nuit de la lecture » qui se déroulera le 18 janvier prochain.

Faisant état des crédits de paiements et autorisations de programmes, il constate qu'en investissement ces crédits sont peu élevés ; il invite ses collègues à examiner ce que représente le budget « Culture » dans le budget général, soit 1,46%.

Il annonce que son groupe votera pour cette délibération, mais en tant que conseiller départemental membre du conseil d'administration de l'EPCC Somme Patrimoine, il se demande s'il devrait à contre cœur ne pas prendre part au vote.

Mme MORDACQ indique ne pas prendre part au vote en tant que Présidente de l'Historial de la Grande Guerre.

M. CASIER après avoir rappelé le contexte de la mise en place du dispositif PAC collégiens s'interroge sur la baisse des crédits de paiement de 200 000 € sur ce dispositif qui rencontre du succès sur l'ensemble du département.

Mme HOLLEVILLE-MILHAT lui précise que ces crédits de paiement sont calculés en fonction du rythme des décaissements ce qui conduit à un décalage au niveau des crédits de paiement qui seront votés en deux fois : au budget primitif et au budget supplémentaire.

Mme DENIS, après avoir indiqué qu'elle votera contre cette délibération, note qu'au contraire des hommes, les femmes respectent le temps de parole. Elle souhaite obtenir des éléments quant à la poursuite du festival Samarock.

M. le Président suspend la séance afin que M. Léonardi, Directeur Général Adjoint « développement et réussite de la personne » apporte toute réponse utile.

(La séance suspendue à 11 heures 32 est reprise à 11 heures 33)

M. CASIER affirme que la question de la sincérité budgétaire est posée dans la mesure où l'on inscrit sciemment des crédits inférieurs aux besoins.

Revenant sur la nouvelle présentation des rapports, il dénonce la globalisation des politiques et plus précisément juge que la bonne santé financière retrouvée de la collectivité aurait du profiter notamment à l'archéologie et au devoir de mémoire. En conclusion, M. CASIER affirme le désaccord de son groupe sur l'ensemble de la politique culturelle.

Mme HOLLEVILLE-MILHAT précise à M. CASIER qu'il a été répondu à toutes les demandes concernant les fouilles archéologiques dans le département.

M. le Président ajoute qu'en matière archéologique il y a des recettes supplémentaires en cas de fouilles ainsi pour le Canal Seine Nord Europe les fouilles représentent environ 80 millions d'euros supplémentaires. Il cite également les fouilles de la ZAC de la Montignette à Villers-Bocage.

En conclusion, M. le Président indique que de budget primitif à budget primitif les crédits consacrés à la culture sont en augmentation passant de 5,8 à 6,2 millions d'euros.

M. RENAUX indique que son groupe s'abstiendra sur cette délibération.

Il est procédé à un vote. Les conclusions du rapporteur son adoptées à la majorité, les groupes « Génération.s » et les « Elues Ecologistes » votant contre, les groupes « Front de gauche, Gauche solidaire et communiste » et « Parti Communiste Français », MM. DAVERGNE et LEC, Mmes DARRAS et DUCROCQ s'abstenant, les membres du conseil d'administration de l'EPCC Somme Patrimoine ne participant pas au vote, Mme MORDACQ en tant que présidente de l'Historial de la Grande Guerre ne participant pas au vote et Mme MARTIN ne participant pas au vote.

19.5.39. - BUDGET ANNEXE - CENTRE CULTUREL DÉPARTEMENTAL DE L'ABBAYE DE SAINT RIQUIER (MISSION 10) – Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT, rapporteure, conclusions adoptées.

M. CASIER revient sur la gestion passée du centre culturel de Saint Riquier et formule la demande d'une évaluation faisant état d'une comparaison entre la gestion associative du centre culturel de Saint Riquier et la reprise en gestion directe par le Département.

M. le Président l'invite à comparer ce qui est comparable et lui rappelle qu'aujourd'hui un enseignant est mis à disposition au Centre Culturel de Saint Riquier et qu'à la lumière du rapport de la chambre régionale des comptes, il souhaite aujourd'hui aller de l'avant dans l'intérêt de la structure et sa pérennité.

Il est procédé à un vote. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité.

19.5.40. - COLLEGES ET ACTIONS EDUCATIVES (MISSION 12) – Mme Françoise MAILLE-BARBARE, Présidente, rapporteure

M. LEC défend l'amendement « favoriser l'accès à la culture des jeunes collégiens avec le Pass'Sport et culture » déposé par les groupes « Somme à Gauche », « les Elues Ecologistes », « Parti Communiste Français », « Front de gauche, gauche solidaire et communiste » et « Génération.s ».

Mme MAILLE-BARBARE motive le rejet de l'amendement et indique qu'après évaluation le volet culturel du Pass'Sport avait été supprimé car peu utilisé.

Il est procédé à un vote sur cet amendement qui est rejeté, les Groupes « Somme à Gauche », « les élues écologistes », 'Parti Communiste Français » « Front de gauche, gauche solidaire et communiste » et « Génération.s » votant pour.

M. DAVERGNE exprime son désaccord quant à l'affirmation selon laquelle peu d'activités culturelles sont portées par les territoires ruraux et y voit une méconnaissance des territoires ruraux. Il propose à Mme MAILLE-BARBARE de lui adresser le programme culturel de Feuquières-en-Vimeu.

Mme MAILLE-BARBARE convient que certains territoires sont plus dynamiques que d'autres.

M. STOTER estime que choix doit être offert aux collégiens entre une activité culturelle et sportive.

Mme DUCROCQ fait part de son expérience sur son territoire concernant les places de hockey qu'elle réserve aux collégiens et qui sont sous-utilisées.

M. LEC défend l'amendement « Renforcer la démocratie participative avec un Conseil départemental des collégiens » déposé par les groupes « Somme à Gauche », « les Elues Ecologistes », « Parti Communiste Français », « Front de gauche, gauche solidaire et communiste » et « Génération.s ».

Il est procédé à un vote sur l'amendement qui est rejeté, les groupes « Unis pour la Somme », « Rassemblement national » et Mme DUCROCQ votant contre.

M. le Président donne lecture de pouvoirs qui lui ont été remis : Mme DELETRE pour Mme de WAZIERS et M. JARDE pour Mme FONGUEUSE.

M. le Président propose de désigner M. Pascal BOHIN en qualité de secrétaire de séance. Cette proposition recueille l'accord de l'Assemblée.

M. CASIER dénonce la globalisation des crédits au sein de ce rapport. Il constate que malgré le retour à meilleure fortune de la collectivité, la baisse des dotations de début de mandat pour les collèges n'a pas été rattrapée. Abordant la question du Pass'Sport, il fait part de son

incompréhension de l'exclusion du volet culturel de ce dispositif. Il dénonce également la dématérialisation de ce Pass'sport. Puis abordant la question des établissements privés d'enseignement catholique, tout en se défendant vouloir relancer la guerre scolaire, il estime que cesdits établissements ne devraient pas bénéficier des mêmes aides que les établissements publics car ils ne sont pas soumis aux mêmes obligations. Ainsi le financement des voyages internationaux est selon M. CASIER une zone grise. Il rappelle l'obligation pour un établissement public d'enseignement d'accueillir l'ensemble des enfants de son territoire quant les établissements privés en sont dispensés, ce qui réduit la mixité sociale. En conclusion, il juge que la collectivité se doit de soutenir en priorité les établissements du service public de l'enseignement.

Après avoir indiqué que son groupe voterait contre cette délibération, M. LEC reprenant les propos de M. CASIER les éclaire à la lumière du principe de laïcité qui empêche tout financement départemental des écoles confessionnelles. Il invite M. le Président à prendre l'avis de la chambre régionale des comptes ou du service juridique de la collectivité sur le sujet.

Mme LEPRESLE se dit opposée au soutien à l'investissement des établissements privés d'enseignement tel que figurant au rapport, la loi ne le prévoyant pas. Par ailleurs, elle souhaite obtenir des informations sur la carte scolaire.

M. RENAUX constate l'affaiblissement des dotations des collèges ces dernières années et regrette la suppression des dispositifs d'aide à la citoyenneté des collégiens et demande à ce qu'une réflexion soit menée en vue de leurs rétablissements.

Mme DAMIS-FRICOURT revenant sur la question des voyages scolaires et leur encadrement regrette que certains enfants ne puissent y participer faute de moyens financiers. Elle affirme faire le choix de l'équité plutôt que de l'égalité et donc de donner plus à ceux qui en ont le plus besoin. Elle doute que les élèves boursiers de l'enseignement privé soient destinataires en priorité de ces fonds dans un contexte de demande de participation accrue envers les familles.

Mme WYBO indique qu'elle ne participera pas au vote de cette délibération pour des raisons de proximité professionnelle. En réaction aux propos échangés sur l'école catholique, Mme WYBO dit s'interroger sur les motivations profondes des élus de l'opposition de gauche de cette Assemblée dont les représentants au niveau national défilaient en novembre dernier aux côtés d'islamistes peu recommandables selon elle.

M. CASIER rappelle l'importance pour lui de manifester à Paris aux côtés des anti-racistes et des laïques ; cette manifestation ayant été organisée pour rappeler le caractère indivisible et laïque de la République Française et suite à l'attaque par un ancien élu du Front National d'une mosquée dans le sud-ouest. Revenant sur les questions éducatives et s'adressant à Mme MAILLE-BARBARE, il lui démontre, chiffres à l'appui, que l'augmentation du plafond de dépenses de 50 à 65 euros par jour

conduit les établissements à demander une « part famille » à plus de 325 euros ; montant que peu de familles peuvent financer surtout si deux de leurs enfants sont scolarisés dans le secondaire. En conclusion, il dit défendre le droit de tout élève samarien à participer à des voyages.

Mme DUCROCQ affirme que les questions des difficultés de financement des voyages scolaires sont anciennes et fait part de son expérience sur son territoire depuis 1992 à ce sujet. Elle ajoute que ces difficultés de financement de la part des familles vont bien au-delà de la distinction public/privé mais s'inscrivent dans un contexte de précarisation générale de la société. En conclusion, elle dénonce des élus « déconnectés » de la réalité des territoires.

M. SUEUR invite M. CASIER à visiter les écoles ou les collèges de l'enseignement privé sur les territoires qui accueillent nombre d'enfants de milieu défavorisé et sont financés par les communes conformément à la loi ; il dit évoquer cette question avec facilité dans la mesure où lui-même est issu de l'enseignement public.

Mme MAILLE-BARBARE s'adressant à Mme LEPRESLE lui rappelle que l'aide à l'investissement des établissements de l'enseignement privé existe depuis 2018 par l'ouverture d'une autorisation d'engagement de 523 000 euros. Elle ajoute que les travaux de la commission « sectorisation » au sujet de la carte scolaire sont en cours. En conclusion, elle invite Mme LEPRESLE à prendre l'attache de l'Inspection Académique pour connaître les suppressions de postes. Puis s'adressant à M. RENAUX, elle suggère la reprise du dispositif d'aide à la citoyenneté dans les collèges au titre des projets du budget participatif. Elle précise également à Mme DAMIS-FRICOURT que l'augmentation de la participation des familles aux financements des voyages scolaires est demandée par certains chefs d'établissements de manière à pouvoir participer aux appels à projets.

M. le Président profite de la présence du journaliste du Courrier Picard pour lui préciser qu'un redimensionnement d'un périmètre ou de bâtiments ne signifie pas la fermeture d'un collège contrairement à ce qui a été écrit dans la presse. Il rappelle qu'entre 2016 et 2019 ceux sont 530 000 euros de travaux qui ont été réalisés au collège de Feuquières-en-Vimeu.

Il est procédé à un vote les conclusions de la rapporteurs sont adoptées à la majorité, les groupes « Front de gauche, gauche solidaire et communiste », « Parti Communiste Français », « les Elus Ecologistes », « Génération.s » et « Somme à gauche » votant contre, le groupe « Unis pour la Somme » et M. GAFFEZ votant pour, Mme WYBO ne participant pas au vote.

19.5.41. - SPORT ET VIE ASSOCIATIVE (MISSION 13) – Mme SABRINA HOLLEVILLE-MILHAT, rapporteure, conclusions adoptées

M. le Président présente son amendement relatif à la convention de labellisation « Terre de jeux 2024 » et à l'adhésion à l'association « Hauts-de-France cœur du sport ».

Il est procédé à un vote sur cet amendement qui est adopté à l'unanimité.

M. LEC défend l'amendement « Rétablissement du budget pour le monde associatif » déposé par les groupes « Somme à gauche », « les Elues Ecologistes », « Parti Communiste Français », « Front de gauche, gauche solidaire et communiste » et « Génération.s ».

Il est procédé à un vote sur cet amendement qui est rejeté, les groupes « Unis pour la Somme » et Mme DUCROCQ votant contre et le groupe « Rassemblement national » s'abstenant.

M. STOTER, estimant que le sport et les pratiques sportives sont vecteurs de lien social, juge le budget consacré à cette politique insuffisant. Il indique que son groupe s'abstiendra sur cette délibération.

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité, les groupes « Front de gauche, gauche solidaire et communiste », « Parti Communiste Français », « les Elues Ecologistes », « Génération.s » et « Somme à gauche » s'abstenant.

**19.5.42. - VOEU "POUR UN EMPLOI JUSTE DU FCSH" (déposé par le groupe « Somme à Gauche »)-
M. Philippe CASIER, rapporteur.**

Mme MAILLE-BARBARE indique les modalités d'utilisation du FCSH et relativise son impact sur son montant global, soit 8 272 euros sur un montant de plus de 84 000 euros pour permettre à certains établissements d'atteindre un équilibre financier pour la restauration scolaire. Elle réfute l'argument selon lequel le Département devrait récupérer les loyers des logements de fonction des collèves car l'article R 421-58 du Code de l'Education désigne ces loyers comme étant des ressources propres des établissements donc irrécupérables par la collectivité de rattachement.

Il est procédé à un vote sur le vœu qui est rejeté, les groupes « Unis pour la Somme » et « Rassemblement National » votant contre.

19.5.43. - VOEU "SOUTIEN AUX TRAVAUX DE RECHERCHES UNIVERSITAIRES SAMARIENNES" (déposé par les groupes « les Elues Ecologistes » et « Somme à Gauche ») Mme Blandine DENIS, rapporteure

Pour Mme HOLLEVILLE-MILHAT, un tel soutien aux travaux de recherches doit nécessairement passer par une convention avec la Région, compétente en matière d'enseignement supérieur ou dans le cadre d'une politique environnementale en recherchant le soutien du RAMSAR.

Mme DENIS lui indique que le Département de la Drôme s'est engagé dans un tel soutien aux travaux de recherches universitaires.

M. STOTER se demande si ce type de soutien peut être apporté dans le cadre de la mise en œuvre d'un budget participatif pour la réussite éducative.

M. le Président lui précise que le budget participatif s'étend au-delà des collégiens qui ne sont pas les seuls à être touchés par l'illettrisme. Il ajoute que l'enseignement supérieur et la recherche relèvent de la compétence de l'Etat et qu'il n'est pas responsable de la perte de la clause de compétence générale.

M. CASIER estime que le Département, dans la mesure où il apporte son financement à de nombreuses études, pourrait considérer, qu'en présence d'études qui seraient un apport à la collectivité y apporter son soutien.

M. le Président lui indique que le Département accueille des apprentis ce qui constitue un soutien aux études.

M. STOTER se demande si les propos de M. le Président peuvent être interprétés comme un engagement à réexaminer ce vœu à l'occasion d'une session ultérieure de manière à pouvoir construire un soutien départemental aux travaux de recherches universitaires.

M. le Président attire l'attention de M. STOTER sur la page 272 du rapport qui prévoit le lancement de travaux de recherches universitaires en lien avec la politique « environnement » pour 2020 ; ce qui démontre l'inutilité du vœu.

Mme DE WAZIERS souligne que le RSA peut être attribué pour une durée d'un an aux étudiants afin de leur permettre de poursuivre leurs études supérieures.

Il est procédé à un vote, le vœu est rejeté, les groupes « Unis pour la Somme » et « Rassemblement National » votant contre.

Monsieur le Président suspend la séance.

(La séance suspendue à 13 heures 17 est reprise à 14 heures 44)

Sous la présidence de M. Laurent SOMON, président du Conseil départemental :

ETAIENT PRESENTS : M. Franck BEAUVARLET, Mme Catherine BENEDINI, Mme Carole BIZET, M. Pascal BOHIN, M. Philippe CASIER, M. Claude CHAIDRON, Mme Delphine DAMIS-FRICOURT, Mme Zohra DARRAS, M. Bernard DAVERGNE, M. Hubert de JENLIS, Mme Isabelle de WAZIERS, Mme Margaux DELETRE, Mme Blandine DENIS, M. Marc DEWAELE, Mme Maryline DUCROCQ, Mme Dolorès ESTEBAN, Mme France FONGUEUSE, M. Alex GAFFEZ, M. Stéphane HAUSSOULIER, M. Claude HERTAULT, Mme Christelle HIVER, Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT, M. Olivier JARDE, M. Francis LEC, Mme Marion LEPRESLE, Mme Brigitte LHOMME, M. René LOGNON, Mme Françoise MAILLE-BARBARE, Mme Nathalie MARCHAND, Mme Jocelyne MARTIN, Mme Séverine MORDACQ, M. Emmanuel NOIRET, Mme Catherine QUIGNON, Mme Françoise RAGUENEAU, M. Jean-Claude RENAUX, M. Jean-Jacques STOTER, M. José SUEUR, Mme Nathalie TEMMERMANN, M. Philippe VARLET, Mme Patricia WYBO

EXCUSES : Mme Virginie CARON-DECROIX, M. Stéphane DECAYEUX, M. Pascal DELNEF, M. Didier PÔTEL, M. Jean-Louis PIOT

M. le Président propose de désigner Mme MORDACQ en qualité de secrétaire de séance ; cette proposition recueille l'accord de l'Assemblée.

M. le Président donne lecture de pouvoirs qui lui ont été remis : M. CHAIDRON pour Mme ESTEBAN, Mme WYBO pour M. GAFFEZ.

19.6.19. - DÉVELOPPEMENT AGRICOLE (MISSION 14) - M. Hubert de JENLIS, rapporteur

Mme DENIS défend l'amendement relatif à un plan d'aide à l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures des exploitations agricoles, déposé par les groupes « Somme à gauche » et « les Elues Ecologistes ».

Il est procédé à un vote sur l'amendement qui est rejeté, les groupes « Somme à Gauche », « Génération.s », « les élues écologistes », Mme MARCHAND et M. LOGNON votant pour, le groupe « Front de Gauche, Gauche solidaire et communiste » et M. RENAUX s'abstenant, les groupes « Unis pour la Somme » et « Rassemblement National » votant contre.

M. le Président donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : M. HAUSSOULIER pour Mme HOLLEVILLE-MILHAT.

Mme MORDACQ indique qu'elle ne participera pas au vote de cette délibération en tant que membre de SOMEA et d'Agrosphères.

Mme LEPRESLE indique qu'elle votera contre cette délibération, bien qu'elle soit en accord avec certaines actions, en raison de la globalisation de la présentation du rapport et de son opposition au Canal Seine Nord Europe car il concurrence le fret ferroviaire. Elle juge également que ce projet repose sur les subventions et que les plates-formes multimodales sont exclues du financement départemental.

Mme RAGUENEAU indique qu'elle ne participera pas au vote de cette délibération pour les mêmes motifs que Mme MORDACQ.

M. BEAUVARLET indique qu'il ne participera pas au vote de cette délibération en tant que membre du conseil d'administration de l'aéroport Albert-Méaulte.

Mme DAMIS-FRICOURT constate les sommes colossales investies dans ce projet du Canal Seine Nord Europe qui pourraient être investies ailleurs, selon elle, notamment sur la création

d'emplois. Elle indique qu'elle votera contre l'ensemble de cette délibération bien qu'elle soit d'accord avec certaines actions présentées au rapport.

M. le Président, en réponse à Mme LEPRESLE, lui confirme que le Département ne participera pas au financement du fret ferroviaire ni aux plates-formes multimodales mais qu'en revanche il participe au financement de la voirie.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à la majorité, les groupes « Somme à gauche », « Génération.s », « les Elues Ecologistes » et « Parti Communiste Français » votant contre, les groupes « Front de gauche, gauche solidaire et communiste » et « Rassemblement National » s'abstenant.

19.6.20. - PLAN D'ACTIONS DÉPARTEMENTAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DES CIRCUITS ALIMENTAIRES DE PROXIMITÉ DE LA SOMME 2019-2021 - M. Hubert de JENLIS, rapporteur, conclusions adoptées

Mme DENIS défend l'amendement relatif au plan alimentaire du territoire déposé par les groupes « Somme à gauche », « Génération.s », « les Elues Ecologistes », « Parti Communiste Français » et « Front de gauche, gauche solidaire et communiste ».

Il est procédé à un vote sur l'amendement qui est rejeté, les groupes « Unis pour la Somme » et « Rassemblement nationale » votant contre.

M. STOTER rappelle que le soutien aux circuits-courts et notamment la plate-forme « Somme produits locaux » a été initiée par la majorité précédente. Il fait part de son incompréhension du rejet de cet amendement car rien n'interdit la mise en place d'un plan alimentaire de territoire et il fait le parallèle avec le schéma du tourisme.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

19.6.21. - BUDGET ANNEXE - LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES (MISSION 9) - M. Hubert de JENLIS, rapporteur, conclusions adoptées

19.6.22. - TOURISME (MISSION 15) - M. Franck BEAUVARLET, rapporteur, conclusions adoptées

Mme DENIS défend l'amendement relatif à l'agenda 2030 déposé par les groupes « Somme à gauche », « Génération.s », « les Elues Ecologistes », « Parti Communiste Français » et « Front de gauche, gauche solidaire et communiste ».

M. BEAUVARLET motive le rejet de l'amendement.

M. le Président n'est pas opposé à la mise en place de trophées Agenda 2030 et voit le lien qui pourrait être établi avec la démarche d'innovation participative de la collectivité. Il se déclare favorable à une présentation lors d'une séance ultérieure.

Mme DENIS se dit agréablement surprise par la proposition de M. le Président et annonce le retrait de cet amendement.

M. le Président invite les membres des première et sixième commissions à travailler conjointement avec Mme Amina Rouillé d'Orfeuil, coordonnatrice de l'innovation participative.

L'assemblée prend acte du retrait de l'amendement par ses auteurs.

Il est procédé à un vote les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité, M. BEAUVARLET ne prenant pas part au vote en tant que Président de l'ADRT Somme Tourisme.

19.6.23. - SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE 2019-2022 - M. Franck BEAUVARLET, rapporteur, conclusions adoptées

19.6.24. - VOEU "NON AUX REPAS VEGETARIENS IMPOSES AUX COLLEGIENS DE NOTRE DEPARTEMENT !", déposé par le groupe « Unis pour la Somme » M. Emmanuel NOIRET, rapporteur

Mme LEPRESLE affirme que les repas sans viande correspondent à une demande sociale des citoyens et qu'il est possible de faire un repas équilibré sans viande. Elle rappelle que l'objectif de la loi EGALIM est de diversifier les menus et que la consommation excessive de viande peut être nocive. Elle souligne l'importance de la diversification alimentaire par l'introduction de protéines végétales et de légumineuses. Puis, elle estime que le fait de proposer des repas sans viande permettra de diminuer le gaspillage alimentaire. Ainsi, à titre d'exemple, elle indique qu'à l'époque où elle était adjointe au maire d'Amiens, environ 800 repas par jour étaient jetés sur les 7 000 servis dans les cantines du primaire. Enfin, elle réaffirme que l'obligation d'un repas sans viande par semaine n'est pas insurmontable. En conclusion, elle juge que l'élevage intensif étant aussi responsable des gaz à effet de serre, il est nécessaire de le réduire.

M. le Président lui répond que les pâturages sont également des pièges à carbone.

M. CASIER rappelle à ses collègues que la loi a pour objectif de mettre en place une expérimentation sur deux ans dans le but d'accompagner la levée des freins à la mise en place de repas sans viande et qu'aucune sanction n'est prévue. Il souligne que les repas en milieu scolaire sont aussi un moment de culture et d'éducation. Il s'agit selon lui de proposer une certaine diversité des menus sachant que les menus de substitution existent depuis des décennies.

M. RENAUX, se disant carnivore assumé, estime qu'il faut raison garder car un repas végétal par semaine ne portera pas préjudice selon lui à l'élevage français, tant que ce repas n'est pas imposé. Il invite toutefois ses collègues à prêter une attention particulière aux carences alimentaires et cite l'exemple des enfants qui ne consomment de la viande que lors des repas scolaires. Il se déclare être gêné par le « viande bashing » et annonce qu'il ne participe pas au vote de ce vœu.

Mme ESTEBAN constate que la consommation de viande est exponentielle depuis les années 50 et bien qu'elle estime que la consommation excessive de viande est nuisible à la santé, le fait d'imposer un repas végétarien ne lui semble pas opportun. Elle s'interroge, toutefois, sur le lien avec la ferme des mille vaches qui ne contribue pas, selon elle, à la préservation des paysages ruraux.

M. le Président précise toutefois que la consommation est en baisse depuis 1998 avec un pic en 2018.

Pour Mme DAMIS-FRICOURT les dispositions de la loi EGALIM visent à éduquer les collégiens car il est aujourd'hui reconnu qu'une consommation excessive de viande augmente les risques cardiovasculaires.

Pour M. le Président, il s'agit ici d'offrir le choix.

Mme DENIS fait état de deux études indiquant que la consommation de viande a augmenté en 2018 et qu'elle est de 87 kilos par habitant et par an en moyenne.

M. STOTER se dit étonné de ce vœu et affirme qu'un repas équilibré sans viande est possible.

Mme BIZET fait part de son inquiétude quant aux rumeurs et informations qui circulent au sujet du lobbying exercé par une société américaine végane.

M. NOIRET dit vouloir offrir le choix aux collégiens et fait part de son expérience malheureuse au collège de Mers-les-Bains.

M. VARLET affirme déjeuner régulièrement dans les cantines des collèges et avoir à deux reprises constaté que les menus végétariens ne rencontraient que peu de succès. Il cite l'exemple du collège de Ham où récemment sur 70 repas végétariens proposés seuls cinq ont été consommés. Il se dit favorable à l'adaptation des quantités servies à la demande des collégiens.

M. DEWAELE juge ce débat surréaliste.

Il est procédé à un vote sur le vœu qui est adopté à la majorité, les groupes « Unis pour la Somme », « Rassemblement National », « Parti Communiste Français » et « Front de gauche, gauche solidaire et communiste » votant pour, les groupes « Somme à gauche », « les élus écologistes » et « Génération.s » votant contre.

M. le Président suspend la séance.

(La séance suspendue à 16 heures 16 est reprise à 16 heures 44)

Le quorum étant atteint, M. le Président reprend la séance.

Sous la présidence de M. Laurent SOMON, président du Conseil départemental :

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Margaux DELETRE

ETAIENT PRESENTS : M. Franck BEAUVARLET, Mme Catherine BENEDINI, Mme Carole BIZET, M. Pascal BOHIN, M. Philippe CASIER, M. Claude CHAIDRON, Mme Delphine DAMIS-FRICOURT, Mme Zohra DARRAS, M. Bernard DAVERGNE, M. Hubert de JENLIS, Mme Isabelle de WAZIERS, Mme Blandine DENIS, M. Marc DEWAELE, Mme Maryline DUCROCQ, Mme Dolorès ESTEBAN, Mme France FONGUEUSE, M. Alex GAFFEZ, M. Claude HERTAULT, Mme Christelle HIVER, Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT, M. Olivier JARDE, M. Francis LEC, Mme Marion LEPRESLE, Mme Brigitte LHOMME, Mme Françoise MAILLE-BARBARE, Mme Jocelyne MARTIN, M. Emmanuel NOIRET, Mme Françoise RAGUENEAU, M. Jean-Claude RENAUX, M. Jean-Jacques STOTER, M. José SUEUR, M. Philippe VARLET

EXCUSES : Mme Virginie CARON-DECROIX, M. Stéphane DECAYEUX, M. Pascal DELNEF, M. Stéphane HAUSSOULIER, M. René LOGNON, Mme Nathalie MARCHAND, Mme Séverine MORDACQ, M. Jean-Louis PIOT, M. Didier POTEL, Mme Catherine QUIGNON, Mme Nathalie TEMMERMANN, Mme Patricia WYBO

M. le Président donne lecture de pouvoirs qui lui ont été remis : Mme MORDACQ pour M. VARLET, Mme MARCHAND pour M. RENAUX, Mme CARON-DECROIX pour M. BEAUVARLET, M. POTEL pour Mme RAGUENEAU, M. DECAYEUX pour M. BIZET, Mme WYBO pour M. GAFFEZ, M. PIOT pour M. DAVERGNE et M. DELNEF pour M. LEC.

19.1.48. - BUDGET PRIMITIF 2020 - M. José SUEUR, rapporteur général du budget

M. STOTER défend l'amendement « Baisse de la fiscalité : pour un juste retour des sacrifices imposés aux Samariens déposé par les groupes « Somme à Gauche », « les Elues Ecologistes », « Parti Communiste Français », « Front de Gauche », « Gauche Solidaire et Communiste », « Génération.S »

M. le Président donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : M. HAUSSOULIER pour Mme HOLLEVILLE-MILHAT, Mme QUIGNON pour Mme DARRAS.

Mme HIVER invite ses collègues à rejeter cet amendement qu'elle juge contre-productif car une baisse de la fiscalité au niveau départemental aurait des conséquences sur les recettes fiscales du niveau communal.

Il est procédé à un vote sur l'amendement qui est rejeté, les groupes « Unis pour la Somme » et « Rassemblement National » votant contre.

M. LEC déplore l'attitude autoritaire, selon lui, de M. le Président qui a nui à la sérénité des débats. Il doute de la légalité même des délibérations prises lors de la séance tardive de la veille avec un quorum « forcé », selon lui. Il appelle M. le Président à plus de respect des élus départementaux dans leur globalité.

Il se dit sensible aux réponses apportées par M. JARDE à son intervention lors de la séance d'ouverture.

Revenant sur la pression fiscale exercée entre 2004 et 2007 par la majorité départementale, laissant la majorité suivante de gauche hériter d'une situation financière proche de l'impasse. Revenant à cette semaine consacrée à la session budgétaire, M. LEC juge inconcevable que par dogmatisme et rigorisme excessifs la majorité ait rejeté les 20 amendements de gauche dont le but était d'améliorer la vie quotidienne des samariens.

Il déplore les quatre années perdues, selon lui, en matière d'investissement à destination de la rénovation des collèges. Il se dit stupéfait de l'obstination négative, selon lui, de M. le Président alors que l'opposition de gauche se veut constructive et n'hésite pas à soutenir certains rapports.

Il juge cette situation d'autant plus incompréhensible que les finances des Départements s'améliorent et que l'on peut constater pour tous une maîtrise réelle des dépenses de fonctionnement et notamment de personnel avec une stabilisation des dépenses liées aux allocations individuelles de solidarité et plus particulièrement pour le RSA.

Cette situation est confirmée par la « cagnotte » de 117 millions d'euros mise en réserve par le Président qu'il qualifie d'argent dormant.

En conclusion, M. LEC affirme que cette session a fait apparaître deux politiques qui s'opposent pour le Département, celle d'une droite frileuse et conservatrice et celle de la gauche constructive et imaginative qui s'appuie sur l'économie sociale, la démocratie participative dans l'intérêt des plus fragiles et des plus démunis.

Mme HIVER prie ses collègues de bien vouloir excuser son départ car elle doit se rendre à un conseil communautaire.

(Mme Hiver quitte la salle à 17 heures 15)

Mme DAMIS-FRICOURT qualifie cette session budgétaire d'étrange, elle déplore l'entêtement et le sectarisme, selon elle, de M. le Président de refuser de corriger un budget régi par des comptables sans égard pour ceux qui souffrent. Après avoir jugé le budget 2020 décevant et sans âme, elle se félicite de la bonne santé financière de la collectivité mais qui ne rendra pas service aux Samariens pour 2020.

Il est procédé à un vote, le budget primitif est adopté à la majorité, le groupe « Unis pour la Somme » votant pour, les groupes, « Rassemblement National », « Parti Communiste Français », « Front de gauche, gauche solidaire et communiste », « Somme à gauche », « les Elues Ecologistes » et « Génération.s » votant contre.

M. le Président lève la séance.

(la séance est levée à 17 heures 35).

LE PRESIDENT,
M. Laurent SOMON.



LES SECRETAIRES,
Mme Margaux DELETRE,

Mme Séverine MORDACQ

